

**POLITIQUE ESG**

**Rapport 29 LEC de l'entité Promepar Asset Management**

Périmètre	Rédacteur	Validation	Diffusion	Date de mise à jour	Commentaire
Promepar AM	Equipe ISR	Direction Générale	Public	01/2017	Mise en place de la Politique ESG
				09/2018	Mise à jour et intégration du rapport Article 173-6
				03/2019	Mise à jour annuelle
				03/2020	Mise à jour annuelle
				04/2021	Mise à jour annuelle
06/2022	Mise à jour annuelle – Mise en conformité avec l'article 29 LEC				

En sa qualité de société de gestion, Promepar AM S.A se conforme aux exigences de communication en publiant dans ce rapport les attendus de la Loi Energie Climat de 2019 dans son article 29, et notamment sa stratégie en matière de prise en compte des informations ESG dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Le format de ce rapport 29 LEC pour l'année 2022 s'est appuyé sur celui de la politique ESG de Promepar tel que précédemment publiée. Le format standard obligatoire sera pris en compte pour le prochain rapport.

*Signatory of:*



## Table des matières

1. DES ÉQUIPES ENGAGÉES	3
2. PRÉAMBULE	3
3. LES OBJECTIFS ESG DE PROMEPAR AM	4
4. LES ENGAGEMENTS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	5
4.1. MOYENS	5
4.2. POLITIQUE D'EXCLUSION NORMATIVE ET SECTORIELLE DE PROMEPAR AM	6
4.2.1. Politique d'exclusion normative	6
4.2.2. Politique d'exclusion sectorielle	7
4.2.2.1. Secteur de la pornographie	7
4.2.2.2. Secteur du tabac	7
4.2.2.3. Secteur de la production et de l'exploitation de charbon thermique	7
4.3. POLITIQUE DE SORTIE DU CHARBON THERMIQUE	8
4.4. PARTICIPATION AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
4.5. PARTICIPATION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	8
4.6. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS	9
4.7. GESTION DES CONTROVERSE	10
4.8. VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	11
4.9. STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE FORMATION	11
4.10. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	12
5. LES APPROCHES D'INTÉGRATION ESG ET D'ISR	13
6. LES OFFRES ISR	14
6.1. EN GESTION SOUS MANDAT	14
6.2. EN GESTION COLLECTIVE	15
7. LES RAPPORTS ET PUBLICATIONS	16
8. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT 2022-2024	17
LEXIQUE	18

## 1. DES ÉQUIPES ENGAGÉES

Sensibilisée et impliquée dans la recherche et le développement de l'investissement responsable, la société de gestion Promepar Asset Management rassemble une équipe de 34 personnes, constituée de femmes et d'hommes convaincus du rôle majeur de la finance pour encourager, promouvoir et participer aux enjeux du développement durable.

### COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE



Marc Favard



Murielle Hermellin



Jean-Philippe Ngo



David Chouchana



Julien Le Caruyer



Coraline Inacio

### POLE GESTION OPC



Marc Favard



Stéphane Parry



David Chouchana



Renaud Ramette



Sébastien Meot



Julien Le Caruyer



Dickson Moutapam



Annabelle Blanc

### POLE GESTION SOUS MANDAT



Arnaud Morel



Véronique Crolard



Frédérique Tourrade



Jessica Zekri



Murielle Hermellin



Jean-Philippe Ngo



Amine Bendaya



Arnaud Isaac

## 2. PRÉAMBULE

Convaincue que le secteur financier a la responsabilité d'orienter les capitaux investis vers les entreprises qui contribuent positivement aux enjeux du développement durable, Promepar AM a défini une politique ESG qu'elle déploie dans l'ensemble de sa gestion.

L'analyse extra-financière des émetteurs dans lesquels nous investissons complète en effet l'analyse financière en nous apportant des indicateurs importants non lisibles dans les bilans financiers, en particulier sur la qualité de la gestion de la société, sur ses engagements, ses implications et ses impacts en matière de développement durable.

Pour respecter les principes du développement durable, un émetteur d'actions ou d'obligations doit intégrer à ses activités des préoccupations sociales et environnementales. Cela se matérialise par la définition d'une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) claire et ambitieuse, transparente et disponible pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Pour un investisseur, évaluer la politique RSE d'un émetteur revient à l'analyser au regard de critères financiers et extra-financiers, communément appelés critères ESG pour Environnement - Social - Gouvernance, mais aussi au regard des Objectifs du Développement Durables définis par l'ONU.

## CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

	<u>Environnement</u>	<u>Social</u>	<u>Gouvernance</u>
<u>Définition</u>	Le critère Environnement désigne les impacts directs ou indirects de l'activité des émetteurs sur l'environnement.	Le critère Social est relatif aux impacts des émetteurs sur l'ensemble des parties prenantes, salariés, fournisseurs, syndicats, clients...	Le critère Gouvernance rassemble l'ensemble des règles qui régissent la manière dont l'entreprise est dirigée et contrôlée. Il répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise, tels que les actionnaires ou les dirigeants, et pose les règles et les procédures de prise de décision.
<u>Exemples</u>	Gestion des déchets - gestion de l'eau - pollution eau/air - préservation de la biodiversité - exploitation des ressources - lutte contre le changement climatique - lutte contre les gaz à effet de serre...	Santé - sécurité - droits humains - égalité des chances - droit du travail - liberté syndicale - conditions de travail dans la chaîne fournisseurs - formations - dialogue social - parité homme-femme...	Equilibre des pouvoirs - rémunération des dirigeants - corruption - transparence des comptes - qualité du management et du conseil d'administration - partage des pouvoirs - contrôle des pouvoirs - transparence vis-à-vis des actionnaires...

### OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En 2015, l'ONU a défini 17 Objectifs du Développement Durable afin de répondre à 3 enjeux fondamentaux : *Eradiquer la pauvreté – Protéger la Planète – Garantir la prospérité pour tous.*

### 3. LES OBJECTIFS ESG DE PROMEPAR AM

À travers sa politique ESG, Promepar AM souhaite :

- **Répondre** à l'attente des épargnants désireux de concilier performance financière et impacts sociétaux
- **Inciter** l'évolution positive des pratiques des émetteurs à travers le dialogue et l'exercice des droits de vote aux Assemblées Générales des sociétés
- **Participer** aux Objectifs du Développement Durable
- **Sensibiliser, former et communiquer** auprès de ses collaborateurs, de son réseau de conseillers et de ses clients sur l'importance de la prise en compte des critères extra-financiers
- **Proposer** une offre pratiquant l'intégration ESG dans l'ensemble de sa gestion ainsi qu'une offre ISR plus sélective sur l'approche extra financière.

## 4. LES ENGAGEMENTS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Depuis 2016, Promepar AM s'est engagée dans la finance responsable. Cela s'est en premier lieu traduit par sa politique de vote, plus exigeante et contraignante, et un exercice des droits de vote plus systématique.

Dès 2017, Promepar a créé une offre d'Investissement Socialement Responsable (ISR) en gestion sous mandat puis, en 2019, en gestion collective.

2019 a également été l'année où Promepar AM est devenue signataire des PRI, affichant ainsi sa volonté de participer et de s'engager plus largement dans le déploiement de l'investissement responsable.

2020 : Adhésion au FIR. Créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs, le Forum pour l'Investissement Responsable a pour but de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en France. Le FIR est affilié à Eurosif, principale association européenne pour la promotion et l'avancement de l'ISR en Europe.

2021 : Signataire du CDP. Organisme à but non lucratif qui gère, à destination des investisseurs, la publication des données environnementales (climat - gestion de l'eau et des forêts) de près de 10 400 entreprises cotées dans le monde. Le CDP organise par ailleurs plusieurs campagnes annuelles auprès des émetteurs.

2022 : renforcement de l'équipe ESG/ISR avec 1 nouveau recrutement et renforcement de l'offre en gestion sous mandat (gestion Impact).

Promepar AM est un acteur engagé de la finance durable à travers :

- Sa **politique d'exclusion** normative et sectorielle
- L'**intégration ESG** dans sa gestion, c'est-à-dire la prise en considération d'éléments extra-financiers ESG dans le processus d'analyse et de décision en matière d'investissement. Cette intégration s'applique aux investissements en titres vifs et aux investissements en OPC en gestion collective et en gestion sous mandat
- Sa **promotion** de l'investissement responsable à travers ses communications régulières sur des actualités ESG – RSE – ISR en interne, dans son réseau BRED et auprès de ses clients
- Son **engagement** de sortie progressive du charbon thermique à l'horizon 2030
- Son utilisation de ressources internes et externes de **données extra-financières et des controverses**
- Son **adhésion** à plusieurs organismes promoteurs de l'ESG et de l'ISR : PRI – CDP – FIR – AFG – Ethique et Investissement
- L'extension de son **périmètre de vote** aux assemblées générales à l'ensemble des titres européens quel que soit le pourcentage de détention
- Son soutien à des **coalitions** de résolutions externes lorsque celles-ci sont fondées, constructives et respectueuses des intérêts des actionnaires minoritaires.

### 4.1. MOYENS

Tous les collaborateurs de Promepar AM, notamment les gérants, sont sensibilisés à l'ISR et à l'approche ESG. Promepar AM a dédié une équipe d'experts de 3 personnes au développement de l'ISR et de l'ESG. Cette équipe est en charge de la diffusion dans les équipes de Promepar AM de l'intégration ESG telle que décrite dans cette politique.

Pour le fonds BRED Sélection ISR plus spécifiquement, elle analyse les rapports RSE des entreprises et rencontre les responsables dédiés et/ou Développement Durable afin d'évaluer la pertinence et la sincérité des stratégies environnementales, sociales et de gouvernance mises en place. Cette équipe analyse aussi les controverses, leur sévérité, leur fréquence et la réactivité des entreprises pour les régler. Les analystes ISR de Promepar AM traitent l'ensemble des données ESG collectées pour chaque émetteur (performance ESG et progression).

L'accès aux données extra-financières est un véritable enjeu (informations disponibles ou non, coût d'accessibilité, qualité de la donnée). Pour les analyses ESG et ISR des titres vifs, l'équipe dispose des données et notations ESG des agences extra-financières Moody's ESG Solutions (Fusion Moody's et Vigeo-Eiris) et Ethifinance, des analyses de la société de conseil Proxinvest, des analyses des Brokers (Société Générale, CIC, Oddo, Exane...), du fournisseur de données Bloomberg ou encore de diverses données publiques (CDP...).

## 4.2. POLITIQUE D'EXCLUSION NORMATIVE ET SECTORIELLE DE PROMEPAR AM

### Préambule

Dans le cadre de la sélection de valeurs dans ses investissements, Promepar AM s'engage à porter une attention particulière au respect des droits de l'homme, au respect des droits sociaux et sociétaux fondamentaux, au respect de l'environnement et à la participation à la lutte contre le changement climatique. Promepar AM a donc mis en place une politique d'exclusion normative et sectorielle qui s'applique à l'ensemble des titres vifs de ses fonds ouverts et de sa gestion sous mandat.

La liste des exclusions est fondée sur des analyses de fournisseurs de données extra-financières externes complétées de données publiques spécialisées et par nos analyses internes.

Un comité spécifique, composé du Directeur Général de Promepar AM, de gérants et de l'équipe ISR, se réunit 2 fois par an pour revoir la liste des sociétés exclues et mettre à jour, si nécessaire, la politique d'exclusion.

### 4.2.1. Politique d'exclusion normative

Conformément aux conventions internationales mentionnées ci-après, Promepar AM refuse d'investir dans des sociétés qui participent à l'emploi, la production, le trafic ou le stockage des bombes à sous munitions et des mines antipersonnel.

La **Convention d'Oslo** est un traité international de désarmement qui interdit l'emploi, la production, le stockage et le transfert **d'armes à sous munitions** et prévoit leur enlèvement et leur destruction.

Adoptée à Oslo en décembre 2008, elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2010.

La **Convention d'Ottawa** est un traité international de désarmement qui interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des **mines antipersonnel**.

Signée par 122 gouvernements en décembre à Ottawa en 1997, elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1999.

Promepar AM sera aussi attentive, à travers ses investissements, au respect des principes du **Global Compact** - ou **Pacte Mondial** - une initiative des Nations Unies lancée par Kofi Annan en 2000 lors du Forum Economique Mondial de Davos, proposant un cadre d'engagement volontaire autour de **10 principes** relatifs au respect des **Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption**.

[https://www.un.org/french/peace/mine/mine\\_convention.shtml](https://www.un.org/french/peace/mine/mine_convention.shtml)

<https://www.un.org/disarmament/fr/le-desarmement-a-geneve/convention-sur-les-armes-a-sous-munitions/>

<http://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>

#### 4.2.2. Politique d'exclusion sectorielle

##### 4.2.2.1. Secteur de la pornographie

Considérant la pornographie comme une atteinte à la dignité humaine, Promepar AM exclut toute entreprise dont plus de 5% du chiffre d'affaires dépend de la fabrication, du commerce ou de la diffusion de messages ou produits à caractère pornographique.

##### 4.2.2.2. Secteur du tabac

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)\*, le tabagisme est l'un des principaux facteurs de risques de maladies chroniques comme le cancer, les affections pulmonaires et les maladies cardio-vasculaires. Toutes les formes de tabac sont nocives et il n'y a pas de seuil en dessous duquel l'exposition est sans danger. Outre les coûts économiques considérables, le tabac tue plus de 8 millions de personnes chaque année.

Promepar AM exclut donc toute entreprise dont plus de 5% du chiffre d'affaires dépend de la production ou du commerce du tabac.

\* <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>

##### 4.2.2.3. Secteur de la production et de l'exploitation de charbon thermique

**Première source de Gaz à Effet de Serre (GES)**, la combustion du charbon représente 40% des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, contre 32% pour le pétrole et 19% pour le gaz naturel ; les 10% restant sont liés aux procédés industriels (hors combustion d'énergie) \*. En outre, la génération d'électricité issue de la combustion du charbon thermique est plus de 2 fois plus carbo-intensive que celle issue du gaz naturel, soit, selon l'Ademe\*\* 1 050 gCO<sub>2</sub>e/KWh contre 443gCO<sub>2</sub>e/KWh.

Et pourtant, les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté de 50% depuis 1990 et la consommation mondiale de charbon a cru de +65% entre 2000 et 2018. En Europe plus particulièrement, alors qu'elle était sur une pente décroissante, la production d'électricité à partir de charbon a augmenté en 2021. Or pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris, l'AIE (Agence internationale de l'énergie) estime qu'il faut réduire presque de moitié la part du charbon dans les mix énergétique et électrique mondiaux : passer de 26% en 2019 à 17% en 2030 pour le mix énergétique et passer de 37% en 2019 à 15% en 2030 pour le mix électrique. De son côté, le GIEC (Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), invite à accélérer sensiblement la décarbonation.

Conscient de l'urgence de contenir le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 et de l'importance du rôle de la sphère financière pour y parvenir, Promepar AM s'engage à limiter ses investissements dans le charbon thermique.

Promepar AM a donc décidé d'exclure des univers d'investissement de l'ensemble de sa gestion (conformément à sa politique de sortie progressive du charbon thermique) les sociétés qui réalisent plus de **20%** de leur chiffre d'affaires (passage de 33% à 20% depuis le 31/12/2021) dans l'extraction du charbon thermique et/ou dans la fabrication d'électricité à partir du charbon thermique.

Concernant le **fonds ISR** de Promepar AM, BRED Sélection ISR, ainsi que le mandat de gestion Impact, le seuil du chiffre d'affaires impliqué dans ces activités liées au charbon thermique est limité à **10%**.

**En pratiquant cette exclusion sectorielle, Promepar AM intègre dans sa gestion d'une part l'objectif de l'Accord de Paris et d'autre part le 13<sup>ème</sup> objectif du développement durable de l'ONU : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».**

\* <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-05/datalab-46-chiffres-cles-du-climat-edition-2019-novembre2018.pdf>

\*\* [http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm?renouvelable.htm](http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm)

### 4.3. POLITIQUE DE SORTIE DU CHARBON THERMIQUE

Afin d'aller plus loin dans sa démarche de décarbonation de ses investissements, et dans sa volonté de sortir définitivement du charbon thermique d'ici 2030, Promepar AM a mis en place une politique de sortie de charbon thermique.

Cette politique consiste à diminuer régulièrement les seuils d'exposition au charbon thermique des entreprises dans lesquelles elle pourra investir selon le calendrier suivant :

- Années 2020 - 2021 : seuil limité à 33% du chiffre d'affaires
- Années 2022 - 2024 : seuil limité à 20% du chiffre d'affaires
- Années 2025 - 2027 : seuil limité à 10% du chiffre d'affaires
- Années 2028 - 2030 : seuil limité à 5% du chiffre d'affaires
- 2030 : arrêt total de financement des sociétés impliquées dans le charbon thermique quel que soit le % de chiffre d'affaires concerné.

Une révision plus contraignante pourra être mise en place, en fonction des évolutions réglementaires et des évolutions des pratiques et des engagements des entreprises.

### 4.4. PARTICIPATION AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme mentionné en préambule, Promepar AM est sensible aux Objectifs du Développement Durable (ODD). La contribution positive aux ODD est calculée pour la poche titres vifs de son fonds BRED Sélection ISR, dont une description complète est présentée en page 12 de ce document.

Pour le mandat en gestion Impact, la contribution nette aux ODD est calculée en amont des investissements avec comme condition qu'elle soit positive pour être éligible au portefeuille.

### 4.5. PARTICIPATION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Promepar AM prend au sérieux l'**Accord de Paris** de 2015 visant d'ici 2100 à limiter le réchauffement climatique à +1,5 degrés Celsius maximum par rapport au niveau préindustriel et considère également très important le **13<sup>ème</sup> Objectif du Développement Durable** de l'ONU : **prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et leurs répercussions**.

Promepar AM a donc mis en place une politique d'exclusion sectorielle concernant en particulier le charbon thermique avec des paliers de tolérance de % chiffre d'affaires impliqués dans ce secteur qui passeront de 30% en 2020 à 0% d'ici à 2030. Pour son approche ISR, le seuil limite de chiffre d'affaires exposé à ce secteur est de 10% et diminuera progressivement pour atteindre 0%.

#### **Mesure de l'impact carbone**

Le fonds Bred Sélection ISR (BSI) calcule son impact carbone et son score de transition énergétique, qui correspond à l'évaluation des efforts de décarbonation des entreprises à travers leurs engagement, leur stratégie, leurs objectifs, les mises en œuvre et les indicateurs de suivi.

La mesure de l'empreinte carbone des autres fonds actions en titres vifs de Promepar AM est en cours d'implémentation, dans la limite des informations disponibles.

Participer à la transition énergétique et écologique juste implique non seulement de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), mais également d'encourager les entreprises et les secteurs industriels développant des innovations et des solutions pour que cette transition soit pérenne, équitable, et capable de répondre aux deux



autres enjeux des objectifs du développement durable, qui sont : garantir la prospérité de tous et éradiquer la pauvreté.

#### **Mesure de l'Alignement à la Taxonomie**

Promepar AM est attentive à la Taxonomie verte européenne et a investi dans un fournisseur de données pour lui apporter des informations sur l'éligibilité des activités et leur alignement à cette Taxonomie. Cependant, en raison du décalage avec la communication obligatoire des entreprises sur ce sujet, qui ne se fera qu'à partir de 2023, nous considérons les données comme étant encore trop parcellaires et trop approximatives, surtout concernant l'alignement, pour être correctement exploitées. C'est pourquoi, en 2022, nous ne communiquerons le taux d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie verte seulement dans le rapport annuel de notre fonds Bred Sélection ISR.

#### **Mesure de l'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**

La biodiversité s'inscrit dans un cadre général d'attention aux éléments environnementaux. Cependant, en l'état actuel de la disponibilité des informations des émetteurs, nous n'intégrons pas encore ces données dans nos analyses extra-financières.

En dehors du fonds BRED Sélection ISR, qui s'engage à avoir une meilleure empreinte carbone que son indice de référence, les autres fonds et mandats gérés par Promepar Asset Management n'ont pas d'objectifs environnementaux.

## **4.6. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS**

### **Engagement individuel**

Le **dialogue** et le **vote** aux Assemblées Générales sont deux composantes indispensables à la bonne appréciation d'une entreprise ; elles permettent de favoriser et d'inciter les **bonnes pratiques** de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance.

Les gérants et analystes de Promepar AM rencontrent régulièrement le management des entreprises au cours de réunions publiques ou privées, et leur posent systématiquement des **questions d'ordre extra-financières**. Nous participons également aux rencontres spécifiques ESG entre émetteurs et investisseurs organisées par nos différents fournisseurs de données.

De même, au cours de nos sélections d'OPC externes, nous interrogeons systématiquement les gérants sur la prise en compte de critères ESG et leurs attitudes face aux **controverses** dans leur sélection de valeurs. Pour cela nous avons développé un système de notation ESG interne, reposant sur un questionnaire spécifique et l'expertise de nos gérants et de notre équipe ISR.

### **Engagement collectif**

Adhérent au FIR depuis 2020, Promepar AM participe à la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), et soutient l'activité de plaidoyer auprès des émetteurs mais aussi de la sphère publique ministres, députés, sénateurs, commission européenne, Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que des organisations professionnelles représentant les entreprises, pour participer à l'évolution de la législation sur la finance durable.

Signataire du CDP depuis 2021, Promepar AM participe aux campagnes de transparence de données et aux campagnes d'engagements et de dialogue auprès de plus de 7 000 entreprises (présents dans les principaux indices boursiers), sur leurs pratiques environnementales. Nous avons en particulier soutenu les campagnes

Science Based Target (SBTI) qui appellent les 1 200 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES), à se fixer des objectifs de réduction de leurs émissions et être alignées sur une trajectoire à 1.5°C.

Par ailleurs, à travers nos investissements dans la Sicav Phitrust Active Investors France, nous soutenons l'engagement actionnarial auprès des dirigeants du CAC 40.

## 4.7. GESTION DES CONTROVERSES

Une controverse est une **information publique**, de sources fiables, qui implique un émetteur sur des sujets de diverses natures (droits humains - environnement - gouvernance - relations avec les parties prenantes - corruption...), pouvant entraîner des conséquences sur sa réputation mais aussi, dans certains cas, sur son cours de bourse.

Une controverse est donc potentiellement une **source de risque** pour un investisseur.

C'est la raison pour laquelle le suivi des controverses fait **partie intégrante** de l'analyse des émetteurs dans lesquels nous investissons et de l'analyse extra-financière sur les critères ESG.

Le suivi des controverses des titres détenus en portefeuille est réalisé **quotidiennement** à travers diverses sources d'informations et par des alertes envoyées par notre fournisseur de données externes ESG (Moody's ESG Solutions).

L'équipe ISR s'appuie sur les analyses de Moody's ESG Solutions pour apprécier la **sévérité** des controverses en fonction de leur impact sur les parties prenantes et sur l'entreprise (niveau du management impliqué, sanction juridique et/ou financière, image de marque...). Cette sévérité est graduée en **4 niveaux** : Mineur (niveau 1) - Significatif (niveau 2) - Fort (niveau 3) - Critique (niveau 4).

L'équipe ISR de Promepar AM transmet chaque semaine à l'ensemble de la société de gestion un suivi des controverses incluant :

- La liste des nouvelles controverses
- Un commentaire détaillé sur les nouvelles controverses de sévérité les plus élevées (niveaux 3 et 4) des valeurs présentes en portefeuille avec si possible une mention complémentaire sur la réactivité de l'entreprise.

Les controverses les plus sévères, ou concernant nos portefeuilles, font, en complément, l'objet d'échanges chaque semaine avec les gérants actions.

**Dans le cadre spécifique de l'offre ISR** de Promepar AM, chaque semaine, un comité ISR se réunit, et passe en revue les nouvelles controverses.

Pour les controverses de niveau 4 (selon Moody's ESG Solutions) des valeurs détenues dans Bred Sélection ISR, nous approfondissons leur suivi selon le processus décrit dans le code de transparence du fonds via une analyse détaillée de la sévérité, de la fréquence ainsi que de la réactivité et du processus de gestion de la controverse mis en place par l'entreprise. Ce comité décide de la pertinence de mettre en place une surveillance accentuée, une analyse approfondie et/ou l'initiation d'un dialogue spécifique avec l'émetteur. Le cas échéant, les réponses apportées, nous permettent d'ajuster la note ESG globale et si nécessaire nous conduisent à opérer des arbitrages de gestion dans un délai de 2 mois.

Chaque controverse de niveau 4 de Bred Sélection ISR est transmise au Contrôle des Risques de Promepar AM.

#### 4.8. VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les principes de la politique de vote de Promepar AM, revue annuellement, visent à promouvoir la valorisation à long terme des investissements et à encourager la transparence, la cohérence, l'intégrité, l'équité et le **développement durable**. Nous sommes en effet convaincus qu'il existe un lien étroit entre l'application de ces principes et la performance de l'entreprise, et que ces derniers ont des impacts sociaux et sociétaux positifs. Promepar AM s'appuie pour cela sur sa politique de vote, sur les recommandations de l'AFG et de Proinvest, agence spécialisée dans la gouvernance des entreprises.

Concernant les **dépôts de résolutions externes**, Promepar AM les soutient si elles sont justifiées, constructives et dans l'intérêt des actionnaires minoritaires.

Le bilan des votes est disponible sur notre site internet :

[Politique-de-Vote-Promepar-AM-2022-VF.pdf](#)

[Bilan-Exercice-des-droits-de-vote-PAM 2021 site-internet-PAM.pdf \(promepar.fr\)](#)

#### 4.9. STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE FORMATION

Promepar AM **forme** régulièrement l'ensemble de ses collaborateurs et conseillers du réseau Bred à ses approches d'intégration ESG et ses offres ISR.

Chaque semaine, l'équipe ISR présente les actualités RSE/ESG/ISR lors de la réunion consacrée aux marchés, rassemblant toutes les équipes de gestion et ouverte à tous les collaborateurs.

Chaque mois, l'équipe ISR de Promepar AM rédige et **diffuse** à l'ensemble de ses collaborateurs et clients un **Flash info ISR**, reprenant l'ensemble des principales actualités concernant les sujets ESG, ISR, RSE et développement durable.

[Nos actualités - Promepar AM](#)

#### 4.10. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

La notion de risque « en matière de durabilité » recouvre tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance d'entreprise qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Elle regroupe trois grands risques :

- Risque environnemental : principalement lié au changement climatique (réchauffement, émission des gaz à effet de serre, efficacité énergétique, ...)
- Risque social : prend en compte le respect des droits humains et des droits des travailleurs, la gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, diversité, égalité hommes/femmes...)
- Risque lié à la gouvernance : vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la répartition entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe dirigeante, la structure de gestion, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

Promepar AM intègre dans sa cartographie des risques le risque de durabilité qui est suivi et contrôlé conformément à sa politique des risques.

L'ensemble des collaborateurs de Promepar AM est sensible aux critères ESG ainsi qu'aux controverses affectant les entreprises détenues directement ou indirectement en portefeuille. La véracité, la gravité et les conséquences environnementales, sociales et sociétales sont analysées et discutées. En cas de controverses avérées et selon son degré de gravité, les gérants peuvent prendre la décision d'alléger, de vendre, ou d'exprimer un vote sanction lors de l'Assemblée Générale. A noter qu'au cœur du risque ESG, le sujet des controverses est clairement le plus délicat à appréhender, pas toujours facile à vérifier et analyser de façon objective ni même d'en déduire suffisamment tôt le risque boursier. A ce jour, le suivi approfondi est essentiellement mis en place sur les titres de son fonds labellisé ISR.

Le contrôle des risques s'appuie sur les analyses de l'équipe ISR et les données issues de fournisseurs spécialisés (Moody's ESG Solutions) afin de mesurer les risques extra-financiers. Il s'assure du respect de la politique et stratégie d'investissement prenant en compte les critères de durabilité.

Pour son fonds labellisé ISR, Promepar AM a vocation à privilégier les investissements les mieux notés d'un point de vue ESG afin de limiter l'incidence négative potentielle des risques en matière de durabilité sur le rendement du produit conformément à leurs documents réglementaires. Promepar AM calcule les notes ESG, mesure l'empreinte carbone et la transition énergétique. Ces données sont disponibles sur les reportings mensuels.

Promepar AM, comme toutes les sociétés de gestion, est confrontée à la difficulté d'obtenir des informations fiables de la part des émetteurs en l'absence, pour le moment, de référentiels de données ESG et de norme de publication de données extra-financières. Mais dans sa constante volonté d'amélioration, elle compte diversifier ses sources de données afin de mettre en place des métriques liées au risque de durabilité.

## 5. LES APPROCHES D'INTÉGRATION ESG ET D'ISR

Promepar AM utilise différents fournisseurs de données extra-financières spécialisés, complétés par des ressources internes et les rencontres des gérants et de l'équipe ISR avec les émetteurs, pour mener ses processus d'intégration ESG et d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Parmi nos fournisseurs de données ESG, nous pouvons mentionner :

- Moody's ESG solutions (ex Vigéo/Eiris) nous fournit pour plus de 9 000 émetteurs l'analyse de multiples critères ESG, la contribution aux Objectifs du Développement Durable, les activités éligibles et alignées à la Taxonomie verte européenne et l'analyse de controverses
- NewDimension, filiale d'Ethisquare (exploitant de la marque Ethifinance), nous fournit l'analyse et la recherche ESG sur un univers de sociétés cotées européennes, principalement de petites et moyennes tailles
- Proxinvest, société de conseil spécialisée dans l'analyse de la gouvernance des entreprises nous apporte une expertise sur la gouvernance et l'analyse des résolutions des Assemblées Générales
- CDP (anciennement Carbon Disclosure Project), est un organisme international à but non lucratif qui gère une plateforme, à destination des investisseurs, de données environnementales (climat + gestion de l'eau + déforestation) des entreprises, des villes des Etats et des régions et qui organise des campagnes d'interpellation des entreprises.

Promepar AM applique l'intégration ESG, c'est-à-dire la prise en compte des critères ESG dans l'analyse des émetteurs à l'ensemble de sa gestion à la fois pour ses investissements en titres et pour ses investissements en OPC. Chaque valeur en portefeuille est analysée sur ses données financières, complétée d'une analyse extra-financière. Concernant la multigestion, nous avons développé en interne un procédé de scoring sur le degré plus ou moins avancé de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des OPC, mais aussi des pratiques responsables et des ambitions ESG/ISR de la société de gestion. Ce score repose essentiellement sur un questionnaire élaboré en interne. Le descriptif des scores ESG des titres et OPC est précisé ci-après.

Promepar AM a développé des approches ISR spécifiques, plus exigeantes et plus sélectives, cf ci-après « les offres ISR ».

Descriptif des scores internes ESG des OPC investis.

Score des OPC	
Base de données	Questionnaire et évaluation interne
Périodicité	Annuelle
Approche ISR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les fonds sont analysés par nos équipes internes sur la <b>rigueur</b> de leur processus de sélection intégrant analyse financière et extra-financière.</li> <li>▪ La <b>politique de vote</b> et son application sont également des critères d'exigence pour notre sélection.</li> <li>▪ <b>Transparence, accessibilité et proactivité</b> sont également exigées.</li> </ul>
Classification ISR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonds ISR à impact</li> <li>▪ Fonds ISR thématique</li> <li>▪ Fonds ISR de conviction</li> <li>▪ Fonds d'engagement actionnarial</li> </ul>
Outils prioritaires de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un <b>questionnaire ESG interne</b> a été envoyé aux sociétés de gestions dont les fonds sont suivis. Il est mis à jour <b>semestriellement</b>.</li> <li>▪ Un scoring a été mis en place à partir de <b>16 critères</b> (+8 en bonus et 1 en malus) pour une <b>note sur 30</b>.</li> </ul>
Classification ESG	<b>6 catégories</b> : ESG robuste, ESG confirmé, ESG avancé, ESG modéré, ESG débutant et Non ESG.

## 6. LES OFFRES ISR

### 6.1. EN GESTION SOUS MANDAT

Depuis 2017, Promepar AM propose 4 profils plus ou moins risqués de **mandat ISR en multigestion**.



Chacun de ces profils est composé de fonds **sélectionnés** à la fois sur leurs performances financières, mais également sur leurs **engagements** et leurs **performances extra-financières ESG**.

L'**analyse financière** suit un procédé classique d'analyse des performances à court, moyen et long terme, d'analyse des risques, de la qualité du processus d'investissement, de la capacité à réagir en période de stress et de la compétence des gérants.

L'**analyse extra-financière** implique en particulier :

- La rencontre et le **dialogue régulier** avec les analystes extra-financiers et les gérants de fonds intégrant des critères ESG dans leur sélection des titres
- L'analyse des **reportings ESG** spécifiques à chacun des fonds ISR (empreinte carbone, droits humains, diversité...)
- L'analyse des éléments de réponse apportés par les sociétés de gestion au **questionnaire ESG** de Promepar AM
- L'étude des **notations ESG et des controverses** des sociétés détenues par les fonds sélectionnés
- L'analyse de la **politique de vote** aux Assemblées Générales ainsi que **l'exercice des droits de vote** des sociétés de gestion dont nous détenons des fonds.

Promepar AM privilégie les fonds ISR dont les gérants et les analystes extra-financiers présentent un **engagement fort et argumenté**, et reste très attentif aux moyens mis en place par les sociétés de gestion pour suivre les objectifs qu'elles fixent aux émetteurs.

À travers cette philosophie de sélection, Promepar AM voit une **solution** pour encourager les gérants de fonds (et par conséquent les entreprises) à fournir les efforts nécessaires et agir pour tendre vers les Objectifs de Développement Durable.

En 2022, nous avons créé un mandat de Gestion à Impact.

Il se distingue principalement par :

- L'exclusion : normative (convention Oslo et Ottawa) et sectorielle (charbon thermique – gaz et pétrole non conventionnels – tabac – jeux d'argent – pornographie – cannabis – alcool)
- La sélection positive : en ne retenant que les entreprises avec des notes ESG internes
- La sélection des entreprises ayant une contribution nette positive aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : exclusion des entreprises ayant une contribution nette négative
- La sélection des secteurs en excluant ceux dont la contribution positive aux ODD n'est pas suffisante.

## 6.2. EN GESTION COLLECTIVE

Depuis septembre 2019, Promepar AM propose un Fonds Commun de Placement Socialement Responsable : Bred Sélection ISR.



Ce FCP investit à la fois sur des fonds actions et des titres des pays de l'Union Européenne selon un processus de sélection extra-financier et financier.

Le processus de sélection financier est un processus classique (qualité de la structure financière, des perspectives de croissance, des éléments structurels, etc...).

Le processus de sélection extra-financier s'applique aux titres et aux OPC comme décrit précédemment : Pour les OPC, nous sélectionnons ceux présentant une approche ISR pertinente, transparente et robuste et ceux dont le gérant met en place des démarches d'engagement et de dialogue avec les émetteurs dans lesquels il investit. Seuls les fonds ISR classés comme de conviction, à impact, d'engagement ou thématique labélisés ISR sont éligibles.

Pour les titres, la sélection repose sur des étapes complémentaires :

- L'exclusion des secteurs du tabac, de la pornographie, des jeux d'argent et du charbon thermique
- Une approche Bestin-universe, consistant à retenir les émetteurs parmi les 30% les mieux notés en ESG
- Une approche Best Effort, consistant à retenir les émetteurs parmi les 30% présentant les meilleures progressions ESG, parmi les 80% des mieux notés
- Une analyse et un suivi régulier des controverses.

Par ailleurs, Promepar AM reverse 25% des frais de gestion de Bred Sélection ISR (après règlement des frais administratifs externes et rétrocessions) à des fondations engagées sur les thèmes des ODD éducation de qualité et égalité des chances, auxquels Promepar AM participe ainsi également.



Le reporting mensuel de Bred Sélection ISR présente l'intégralité des positions détenues.

Le reporting annuel d'impact présente plusieurs critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

**Code de transparence de Bred Sélection ISR (à actualiser en particulier sur les ODD (analyse ex post)**

[https://www.promepar.fr/uploads/CODE-DE-TRANSPARENCE-du-fonds-ISR-de-PROMEPAR-AM- BRED-SELECTION-ISR\\_10\\_2020.pdf](https://www.promepar.fr/uploads/CODE-DE-TRANSPARENCE-du-fonds-ISR-de-PROMEPAR-AM- BRED-SELECTION-ISR_10_2020.pdf)

**Rapport d'impact**

[Rapport d'impact ESG 2020 de Bred Sélection ISR \(promepar.fr\)](https://www.promepar.fr/uploads/RAPPORT-D-IMPACT-ESG-2020-de-Bred-Sélection-ISR.pdf)

## 7. LES RAPPORTS ET PUBLICATIONS

Participer à la finance durable c'est également rendre compte, sensibiliser et former.

Promepar AM publie régulièrement plusieurs rapports concernant son offre ISR en GSM et en OPC et des documents sur les actualités ISR-ESG-RSE (cf. tableau ci-dessous).

Document	Données	Fréquence	Diffusion
<b>Reporting des mandats ISR</b>	Performances et arbitrages	Mensuelle	Promepar AM Réseau BRED
<b>Reporting Bred Sélection ISR</b>	Performances et arbitrages	Mensuelle	Promepar AM Réseau BRED Site internet
<b>Rapport d'impact Bred Sélection ISR</b>	Performances extra-financières	Annuelle	Promepar AM Site Internet
<b>Flash Info ISR</b>	Fiche mentionnant les actualités et événements majeurs sur les thèmes ESG, TEE, RSE, ISR	Mensuelle	Promepar AM Réseau BRED Clients sous mandats
<b>Book OPC ISR</b>	Synthèse de fiches sur chaque fonds ISR détenu (approche ISR, labellisation, globe Morningstar, performance, ...)	Mensuelle	Promepar AM Réseau BRED
<b>Fiches valeurs analyse financière et extra financière</b>	Fiche synthétique descriptive, financière, boursière et ESG	Semestrielle Révision à la demande	Promepar AM
<b>Politique de vote et rapport de l'exercice des droits de vote</b>	Procédure, politique de vote et bilan de l'exercice des droits de vote de Promepar AM	Annuelle	Promepar AM Site internet
<b>Politique ESG</b>	Contexte et grandes lignes de la politique ESG de Promepar AM	Annuelle	Promepar AM Site internet



## 8. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT 2022-2024

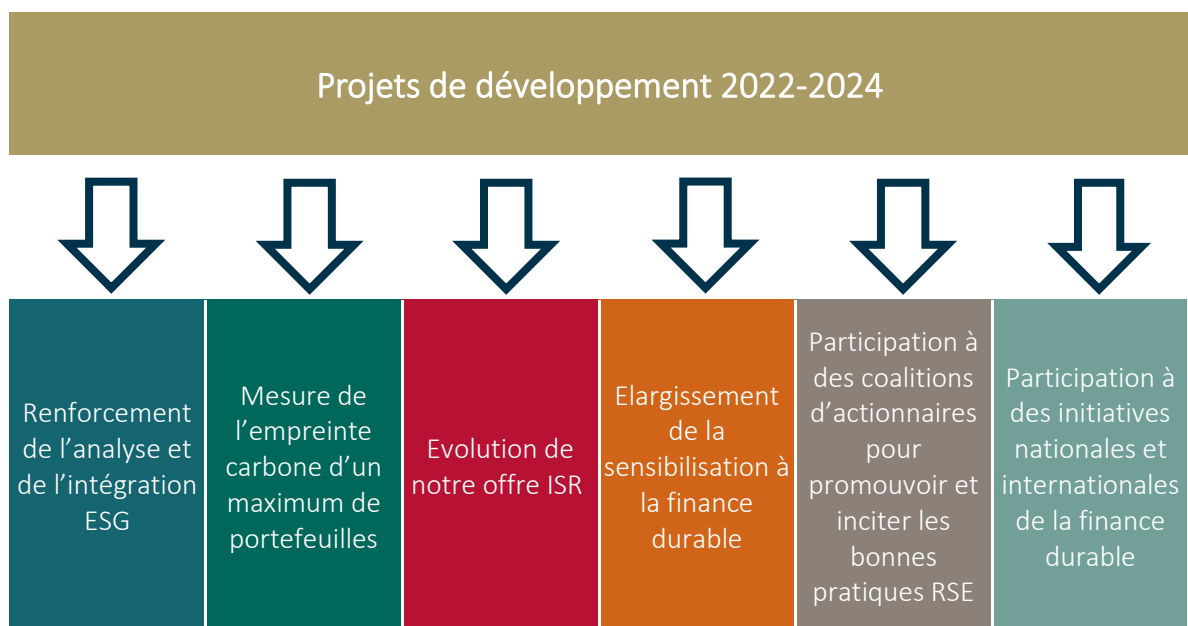
Promepar AM poursuit le développement de sa politique d'intégration ESG et de son pôle ISR.

Nous continuons à affiner et systématiser nos outils d'analyse ESG pour l'ensemble de nos gestions avec la mise en place d'alertes systématiques en cas de controverses impactant les notes ESG des valeurs en portefeuilles. Progressivement l'ensemble des gérants de Promepar AM sont incités à améliorer les notes ESG de leurs portefeuilles.

Nous portons une attention particulière à l'empreinte carbone de nos portefeuilles et chercherons à diminuer notre impact environnemental, tout en respectant une transition juste.

Nous poursuivons et intensifions notre sensibilisation et notre engagement dans l'Investissement Socialement Responsable à travers nos communications internes et externes et à travers nos échanges et collaborations avec plusieurs acteurs de l'ISR nationaux et internationaux. Cela dans le but de participer plus étroitement à des initiatives impliquées dans la promotion de l'ESG, de l'ISR et des bonnes pratiques en RSE tant auprès de la sphère financière, que des émetteurs, des clients institutionnels et des particuliers.

Enfin, nous accentuons notre rôle d'actionnaire engagé en n'hésitant pas à rejoindre des coalitions d'actionnaires pour promouvoir les bonnes pratiques RSE au sein des entreprises.



## LEXIQUE

### **Convention d'Ottawa**

Traité international de désarmement des Nations Unies entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1999, interdisant l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel.

### **Convention d'Oslo**

Traité international de désarmement déposé par les Nations Unies entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010 interdisant la production, l'emploi, le stockage et le transfert d'armes à sous munition.

### **ESG : Environnement, Social et Gouvernance.**

Ces trois termes correspondent aux piliers de l'analyse extra-financière. Ils permettent d'évaluer l'exercice de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

### **GES : Gaz à effet de serre**

Gaz présents dans l'atmosphère terrestre transparents aux rayons du soleil mais opaques aux rayonnements infrarouges émis par la terre, contribuant ainsi à un effet de serre. Cet effet est naturel et indispensable, mais l'augmentation des GES modifie la composition chimique de l'atmosphère et entraîne l'apparition d'un effet de serre additionnel responsable, en grande partie, des changements climatiques. Ces GES sont d'origine naturelle (eau, dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, ozone) et industrielle (hydrocarbures, fluorocarbures, hydro chlorofluorocarbures, tétrafluorométhane, hexafluorure de soufre...).

### **GSM : Gestion Sous Mandat**

### **ISR : Investissement Socialement Responsable.**

Placements qui visent à concilier performance économique et impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance en finançant des entreprises et des entités publiques qui contribuent au développement durable.

### **ODD : Objectifs du Développement Durable**

Rédigés par l'ONU en 2015, ils visent, d'ici 2030, à éradiquer la pauvreté, protéger la planète, assurer la paix et la prospérité de tous à travers 17 objectifs déclinés en 165 cibles.

### **RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises.**

Le terme correspond à l'application des principes du développement durable au sein des entreprises. C'est l'intégration, en sus des critères économiques usuels, des enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance à leurs activités et à leurs relations avec l'ensemble de leurs parties prenantes

### **TEE : Transition Énergétique et Écologique**

## Disclaimer

*Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient donc être considérées comme un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Les points de vue et stratégies décrits peuvent ne pas être adéquats pour tous les investisseurs. Les équipes de Promepar Asset Management sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.*

*En utilisant les critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif pertinent serait notamment de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables à long terme. Les critères ESG peuvent être générés en utilisant des modèles et des données tiers ou une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent changer au fil du temps ou varier selon le secteur ou l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. Appliquer des critères ESG au processus d'investissement peut mener le gestionnaire à investir dans des titres ou à les exclure pour des raisons non financières, indépendamment des opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être périodiquement incomplètes, inexactes ou indisponibles. En conséquence, il existe un risque que le gestionnaire évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille*

### **Promepar Asset Management**

Titulaire de l'agrément N°GP 92-17

Le Village 1 – Quartier Valmy – 33 place ronde

CS50246 - 92981 Paris La Défense Cedex01 40 90 28 60

[www.promepar.fr](http://www.promepar.fr)